

Garantie limitée à vie **Portes en caoutchouc de la SÉRIE HD**

Modèles HD-DD, HD-CD, HD-SD, HD-M



Tous les systèmes de portes fabriqués par TNR Industrial Doors Inc. (ci-après, TNR) sont garantis à partir de la date d'expédition contre les défauts de matériaux et de fabrication, conformément à ce qui suit :

Rideaux et Curtain Loks : Le système NEWGEN® Guide and Curtain Lok™ et le matériau du rideau sont garantis contre tout défaut de matériau et de fabrication pendant toute la durée de vie de la porte. L'esthétique indésirable du rideau ne causant pas de problèmes de performance de la porte n'est pas considérée comme un défaut et n'est donc pas couverte par cette garantie.

L'esthétique indésirable des fenêtres ne causant pas de problèmes de performance de la porte n'est pas considérée comme un défaut. L'usure et le vieillissement normaux des fenêtres ne sont pas couverts par cette garantie.

Opérateurs avec entraînement à fréquence variable : Garantie de cinq (5) ans ou de 1 000 000 de cycles, selon la première éventualité.

Fonctionne sans entraînement à fréquence variable : Garantie contre les défauts de matériaux et de fabrication pendant une période de deux (2) ans.

Mécanique : Tous les autres composants mécaniques sont garantis contre les défauts pendant deux (2) ans avec un nombre illimité de cycles.

Électricité : Tous les composants électriques, y compris les capteurs, sont garantis contre les défauts pendant deux (2) ans ou 300 000 cycles, selon la première éventualité.

Les ressorts de contrepoids ont une durée de vie définie, déterminée par les cycles d'une porte. Si un ressort de contrepoids tombe en panne avant la fin de sa durée de vie prévue et au cours des deux (2) premières années suivant la date d'expédition, il ne sera pas considéré comme défectueux mais sera couvert au prorata par la présente garantie.

Les plaquettes de frein, les bras de barre inférieure et les freins à inertie sont des pièces d'usure et ne sont pas garantis contre l'usure normale, mais ils sont garantis pendant deux (2) ans contre les défauts de matériaux et de fabrication.

Pièces de rechange : Toutes les pièces de rechange fournies dans le cadre de la garantie restent couvertes jusqu'à la fin de l'accord de garantie d'origine ou de la période spécifique au composant indiquée ci-dessous, selon ce qui se produit en dernier.

- Rideaux, deux (2) ans
- Opérateurs, cent quatre-vingts (180) jours
- Boîtes de contrôle, cent quatre-vingts (180) jours
- Tous les autres composants mécaniques et électriques, quatre-vingt-dix (90) jours

Les éléments susceptibles d'annuler la garantie comprennent, sans s'y limiter, l'alimentation des portes à l'aide d'un générateur, la lubrification des guides ou du rideau, le perçage de trous dans le boîtier de fin de course, le boîtier de commande ou tout autre boîtier à un endroit autre que le fond du boîtier, le fait de ne pas commander de chauffage pour le boîtier de commande ou l'opérateur lorsque le boîtier de commande ou l'opérateur sera installé à des températures inférieures à 5 °C

Garantie limitée à vie **Portes en caoutchouc de la SÉRIE HD**

Modèles HD-DD, HD-CD, HD-SD, HD-M



(41 °F), ne pas installer de transformateurs buck boost sur les boîtiers de commande Feig lorsque la tension d'alimentation primaire est mesurée à moins de 210VAC, ne pas utiliser les conduits/raccords électriques appropriés à l'environnement, installation incorrecte, charpente et dégagements inadéquats, conditions environnementales dont TNR n'a pas été informé par écrit avant la commande de la porte, modification du système de porte sans l'autorisation préalable de TNR.

La preuve de l'exécution du programme d'entretien recommandé dans le *manuel d'utilisation et d'entretien* doit être fournie avec les réclamations au titre de la garantie - la garantie est annulée sans la documentation appropriée.

Si, au cours de la période de garantie applicable mentionnée ci-dessus, des pièces s'avèrent défectueuses, des pièces de rechange seront fournies gratuitement, F.O.B. l'usine de TNR à Barrie, Ontario, Canada. La garantie ne s'applique que si les procédures d'installation et d'entretien recommandées ont été suivies, comme indiqué dans le *manuel d'utilisation et d'entretien du propriétaire*.

Cette garantie n'inclut pas le remplacement des pièces en cas de dommages échappant au contrôle de TNR, tels que les dommages causés par le transport, les chocs, les environnements caustiques ou les dommages survenus pendant le stockage. Si la porte n'est pas installée à son arrivée sur le site, TNR recommande vivement de la protéger contre les intempéries et les dommages. La porte doit être couverte et sécurisée dans un bâtiment sec et fermé jusqu'à ce qu'elle soit installée.

Les réclamations au titre de la garantie doivent être adressées à TNR ou au distributeur agréé où la porte a été achetée. Les pièces défectueuses doivent être renvoyées à TNR à Barrie, Ontario, Canada, en port payé, pour vérification de la demande de garantie. Toute couverture de garantie n'est effective qu'après le paiement intégral de la porte.

En outre, au moment de la livraison, il est important de vérifier que toutes les pièces (les pièces doivent correspondre au bordereau d'expédition) ont été reçues et qu'aucun dommage n'est survenu pendant le transport. Si des pièces manquantes ou des composants endommagés sont identifiés, notez les dommages et/ou les manques sur le connaissement/le bordereau d'emballage, puis signez-le. Dans ce cas, veuillez envoyer immédiatement à TNR une copie signée.